

# Groupe de travail Assistantes sociales 06 decembre 2011

Secrétaire de séance :	
Eloïse COUVRAND	Assistante sociale REVIH Saint Nazaire

PRÉSENTES			
NOM	Prénom	Structure représentée	Fonction
ANDRIOT	Laurence	CH CHOLET	Assistante sociale
BABONNEAU	Sandrine	SMIT – CHU NANTES	
BONNIN	Claudie	REVIH HEP NANTES	Coordinatrice
COUVRAND	Eloïse	REVIH SAINT NAZAIRE	Assistante sociale
MARTINEZ	Pauline	SMIT – CHU ANGERS	

## ORDRE DU JOUR :

- 1) Présentation du dispositif « Famille-relais » du REVIH-HEP NANTES..... 1
- 2) Échanges de pratiques..... 2

### 1) Présentation du dispositif « Famille-relais » du REVIH-HEP NANTES

Claudie Bonnin (coordinatrice) présente le dispositif « familles-relais ». C'est un dispositif qui existe depuis 2005 et qui a été créé au sein du REVIH Nantes ; lequel existe depuis 1993. La mission du REVIH Nantes est de favoriser le lien entre la ville et l'Hôpital. Aujourd'hui, le REVIH s'oriente vers la santé sexuelle.

Le dispositif des familles relais a été créé suite à des constats. Actuellement, il y a 3 familles-relais (ce qui est différent d'une famille d'accueil qui est un professionnel avec agrément du Conseil Général) qui sont situées à Nantes, Saint-Philbert de Grand-Lieu et Haute-Goulaine (cette dernière n'accueille que les femmes).

Les familles-relais sont indemnisées à raison de 21,34 euros par jour. Ces indemnités sont versées par le SIDACTION. Cela couvre les repas et les dépenses d'énergie. Le budget est sollicité chaque année auprès du SIDACTION.

Les familles-relais proposent un accueil pour des personnes adultes seules (hommes ou femmes), avec ou sans enfant ; Si elle le souhaite, la personne peut aborder sa santé avec la famille-relais qui est très à l'écoute.

La famille-relais est un lieu contenant, structurant, qui permet de se poser (après l'annonce du diagnostic par exemple). Généralement, les personnes sont orientées par l'assistante sociale du SMIT ou de la PASS.

L'accueil dure 6 mois maximum. Il peut être éventuellement renouvelé (à voir avec les familles).

Les familles-relais ont une formation initiale par les médecins du SMIT et le psychologue de l'ENTR'ACT. Une fois par trimestre, les familles ont une réunion d'analyse de pratique animée par Cyril CRUAUD (psychologue de l'ENTR'ACT).

Claudie Bonnin évalue les familles-relais sur leurs motivations et leur capacité d'accueil. Elles ont été recrutées par voie de presse. Ensuite, il y a eu des entretiens pour évaluer leurs motivations, suivis de visites à domicile.

Une commission est constituée par une équipe pluridisciplinaire (professionnels venant de différentes structures, AIDES, ENTR'ACT, médecin du SMIT, assistante sociale ...). Elle décide ou non de l'accueil des personnes qui en font la demande.

Une trop grande dépendance de la personne peut être trop lourde à gérer. Les personnes des familles-relais travaillent à l'extérieur. La personne accueillie doit donc être suffisamment autonome.

Les familles-relais peuvent être sollicitées dans le cadre d'une mise en place de traitement.

L'accueil en familles-relais se rapproche d'une vie de famille, avec des temps communs proposés, mais pas obligatoires.

Cet accueil permet à la personne de voir que la maladie est secondaire et qu'elle est acceptée telle qu'elle est, avec sa pathologie. Il y a toujours un projet de mise en place avec les personnes accueillies. 90% d'entre elles sont orientées vers un ACT suite à cet accueil.

L'irrégularité de séjour n'est pas un obstacle à l'accueil.

Les personnes accueillies doivent s'acquitter uniquement de leurs dépenses personnelles. Il y a une possibilité d'aide par le REVIH pour le financement des transports et du nécessaire de toilette.

Cependant, au-delà de 300 euros de revenus, il reste une participation financière très basse à la charge de la personne. Celle-ci est évolutive si les revenus sont élevés.

Le dispositif des familles-relais essaie de recruter d'autres familles. Les Gays Randonneurs Nantais organisent un spectacle chaque année. Avant ce spectacle, ils diffusent un petit spot pour recruter des familles.

Il existe un dispositif « familles-relais » similaire à Bordeaux.

## **2) Échanges de pratiques**

Suite à la présentation des familles-relais, nous échangeons autour de notre pratique professionnelle et évoquons des questions récurrentes autour de l'invalidité, des cumuls possibles, du rôle du médecin du travail. Nous constatons qu'il serait judicieux de solliciter quelqu'un du service social de la CARSAT susceptible de nous éclairer sur bon nombre de ces questions.

Nous convenons qu'Eloïse COUVRAND se renseigne à ce sujet auprès d'une collègue de la CARSAT avec laquelle elle est en lien.

Depuis la réunion, Eloïse COUVRAND a contacté sa collègue de la CARSAT qui l'a conseillé de prendre contact avec la responsable départementale de la CARSAT :

Mme Métreau : 02.51.88.83.00 (ligne directe)

02.51.88.83.25 (secrétariat)

Il est préférable de passer par son secrétariat.

Eloïse COUVRAND n'a pas encore pris contact avec cette personne

Elle souhaite d'abord échanger avec le groupe de travail à ce sujet. (préciser la demande, les dates possibles ...).

---

Fin de réunion.